

CNP 7313 - Mécaniciens en systèmes de réfrigération et de climatisation

Description de la profession

Les mécaniciens en systèmes de réfrigération et de climatisation installent, entretiennent, réparent et remettent en état les installations de climatisation centrale résidentielle, des installations de réfrigération et de climatisation de type commercial et des systèmes combinés de chauffage, de ventilation et de réfrigération. Ils travaillent pour les entrepreneurs en réfrigération et en climatisation, divers milieux industriels, grossistes en alimentation, bureaux d'ingénieurs et entreprises de détail qui assurent la vente et l'entretien de ces systèmes. Les mécaniciens en transport sous froid sont inclus dans ce groupe de base (Statistique Canada, 2016).

Exemples d'appellations d'emploi* :

- mécanicien en climatisation centrale
- mécanicien en climatisation de type commercial
- mécanicien en chauffage et en réfrigération
- mécanicien en chauffage, en ventilation et en climatisation (CVC)
- apprenti-mécanicien en chauffage et en réfrigération
- mécanicien en réfrigération
- mécanicien en transport sous froid

*N.d.t. Dans ce document, l'emploi du masculin au sens générique a uniquement pour but de préserver la concision du texte.

Qu'est-ce qu'un code CNP?

Le système de classification nationale des professions (CNP) est basé sur la catégorisation des professions selon le niveau de compétence et le type de compétence. Chaque code CNP est composé de quatre chiffres. Le premier chiffre indique le type de compétence de la profession ; le deuxième indique le niveau de compétence de la profession. Combinés, ces deux chiffres définissent le « groupe majeur » CNP de toutes les professions avec le même niveau et le même type de compétence. Les deux derniers chiffres sont employés pour limiter, ou effectuer un zoom avant sur un groupe spécifique de professions. Le troisième chiffre, combiné avec le « groupe majeur », définit le « groupe mineur ». Le quatrième chiffre identifie plus en profondeur la profession précise au sein du « groupe mineur », à laquelle on se réfère en tant que « groupe unitaire » CNP. La CNP est une norme servant à classer et décrire les professions dans l'économie canadienne. Elle constitue le fondement des statistiques sur les professions et l'information sur le marché du travail (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, 2016).

Exigences en matière de formation et d'éducation

- L'obtention du diplôme d'études secondaires est habituellement requise.
- Avoir complété un programme d'apprentissage de trois à cinq années

ou

- Une combinaison de plus de cinq années d'expérience dans le métier et des études secondaires ou collégiales partielles ou des cours de l'industrie en réparation de réfrigérateurs et climatiseurs sont habituellement requis pour une accréditation de métier.
- Une accréditation de métier pour les mécaniciens en systèmes de réfrigération et de climatisation est obligatoire en Ontario.
- L'approbation du programme du Sceau rouge est également offerte aux mécaniciens en systèmes de réfrigération et de climatisation lorsqu'ils ont complété avec succès l'examen interprovincial du Sceau rouge.

Des programmes destinés à la profession de mécanicien en systèmes de réfrigération et de climatisation sont offerts dans les collèges ontariens ci-après, à compter de septembre 2016 :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| - Collège Durham | - Collège Humber |
| - Collège Seneca | - Collège St. Clair |
| - Collège Mohawk | - Collège Cambrian |
| - Collège Fleming | - La Cité collégiale |
| - Collège Algonquin | - Collège Fanshawe |
| - Collège Centennial | - Collège Sheridan |
| - Collège George Brown | - Collège Conestoga |
| - Collège Georgian | |

Il existe également des programmes de formation technique et technologique en systèmes CVC et en techniques de chauffage, réfrigération et climatisation offerts dans les collèges ontariens. En général, des cours d'un semestre et d'un an sanctionnés par un certificat (techniques) dispenseront un survol des compétences en systèmes de chauffage et de climatisation. Ces programmes peuvent servir de base avec un cours de technicien en chauffage, réfrigération et climatisation ou encore, les étudiants peuvent entrer dans le domaine directement. (Collèges de l'Ontario, 2016).

Un programme de formation technique ou technologique en chauffage, réfrigération et climatisation (généralement de deux ou trois ans menant à un diplôme) enseignera plusieurs compétences du programme de formation technique, mais ajoutera à celles-ci des possibilités d'exploration plus poussée et de la formation pratique par le biais de travaux en laboratoire. Les étudiants et étudiantes apprennent à concevoir, entretenir et assurer le service des systèmes de chauffage, climatisation et réfrigération. (Collèges de l'Ontario, 2016).

Les programmes de formation en techniques de chauffage, réfrigération et climatisation, de formation de techniciens et de formation technologique requièrent généralement un diplôme d'école secondaire de l'Ontario (DÉSO) ou l'équivalent, y compris un crédit d'anglais de 12^e année. Un diplôme de physique de niveau supérieur et de génie informatique ainsi que des crédits en anglais de 12^e année et en affaires commerciales et communications de 12^e année sont souvent recommandés. (Collèges de l'Ontario, 2016).

Durée d'une formation sur le tas (pour les apprentis) - L'Ordre des métiers a identifié 8 280 heures comme durée généralement nécessaire pour qu'un apprenti devienne compétent dans les compétences requises. Il peut exister des circonstances individuelles où la durée varie de ce principe directeur (Ordre des métiers, 2013).

Durée d'une formation en classe - L'Ordre des métiers a identifié 720 heures de formation en milieu scolaire comme durée généralement nécessaire pour qu'un apprenti complète ce programme d'études, sauf dans les cas où un apprenti a été exempté d'un niveau quelconque de ce programme d'enseignement (Ordre des métiers, 2013).

Qu'est-ce qu'un apprentissage?

Un apprentissage permet aux étudiants et étudiantes d'apprendre un métier spécialisé en acquérant de l'expérience sur place tout en étant rémunéré. Les programmes d'apprentissage sont habituellement offerts par l'entremise d'un collège ou d'une école professionnelle et vous aident à vous préparer en vue d'une carrière dans les métiers. Les programmes sont structurés de manière à offrir de l'apprentissage en classe et de l'expérience sur place.

Bien que le gros de l'enseignement passe par l'apprentissage sur place, il y a également une composante d'enseignement en classe par l'entremise d'un collège. Les apprentis passent généralement 80-85 % de leur éducation et formation en milieu de travail.

À la fin du programme de formation en apprentissage, l'apprenti devient compagnon d'apprentissage et est accrédité pour travailler dans le métier (Gouvernement du Canada, 2014).

Pour vous qualifier en vue d'un apprentissage en Ontario, vous devez :

- Être âgé d'au minimum 16 ans
- Avoir l'autorisation légale de travailler au Canada (c.-à-d., avoir un numéro d'assurance sociale valide)
- Posséder le niveau d'instruction requis pour le métier que vous avez choisi
- Avoir un parrain ontarien (la majorité des parrains sont des employeurs qui vous embauchent, vous forment et vous paient durant votre apprentissage)

Pour postuler en vue d'un apprentissage, vous devez le faire en ligne par le biais du gouvernement de l'Ontario, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, une fois que le critère mentionné plus haut a été rencontré.

Moyenne des salaires et traitements intermédiaires dans la région de Durham

La moyenne des salaires et traitements intermédiaires pour les individus employés dans les professions de mécaniciens en systèmes de réfrigération et de climatisation dans la région de Durham se décline comme suit :

Salaires et traitements intermédiaires – **56 618 \$**

Moyenne des salaires et traitements - **53 647 \$**

(Source : données 2011 de Statistique Canada, achat personnalisé de l'Autorité de la main-d'œuvre de Durham).

Le salaire moyen dans ce champ d'activité oscille généralement entre 29 000 \$ et 32 000 \$ par année. À mesure que vous allez acquérir des accréditations et que votre niveau d'expertise augmentera, votre salaire devrait suivre. (Collèges de l'Ontario, 2016).

En emploi par lieu de travail et lieu de résidence

Lieu de travail – est défini en tant qu'individus employés dans la région de Durham.

Lieu de résidence – est défini en tant qu'individus résidant dans la région de Durham.

Le nombre d'individus employés dans la région de Durham (lieu de travail) dans le métier de mécanicien en systèmes de réfrigération et de climatisation est de 185.

Le nombre de résidents de la région de Durham (lieu de résidence) employés dans le métier de mécanicien en systèmes de réfrigération et de climatisation est de 340.

(Source : données 2011 de Statistique Canada, achat personnalisé de l'Autorité de la main-d'œuvre de Durham).

Perspectives d'emploi

La liste ci-dessous représente un échantillonnage des possibilités d'emploi dans les professions de mécaniciens en systèmes de réfrigération et de climatisation dans la région de Durham.

Rodman's Heating & Air Conditioning – Ajax

Air Aid Mechanical – Clarington

Industrial Facilities Services – Oshawa

Climate Experts Heating & Cooling Inc. – Pickering

Limcan Walker/Certified Service Experts – Whitby

Therwood Heating & Cooling - Uxbridge